

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-François-Solano
2026/02/16

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Saint-François-Solano tenue le 16 février 2026 à 18h30 à l'école Saint-François-Solano, 3580 rue Dandurand à Montréal.

PRÉSENTS :

Marie-Catherine Côté (membre parent /
Présidente)

Laurence Hemery (membre du
personnel)

Melanie Ricard (membre du personnel)

Valérie Delisle (membre substitut)

Mylène Côté (membre parent / **Secrétaire**)

Eve Gagnon-Levert (membre parent)

Laurie Monnet - Point cardinal Rosemont
(membre de la communauté)

Josée Laquerre (membre du personnel)

Marie-Renée April (membre du personnel)

Formant quorum sous la présidence de :

Marie-Catherine Côté

Assistent également à la séance :

Fatima-Zahrae El Mehdi – Direction

Personne invitée à la séance :

Ruth Simon (parent visiteur)

Karine Haynes (parent visiteur)

Membres absents :

Catherine Boisvert

Sébastien Riendeau

SUJETS

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente, Marie-Catherine Côté, déclare la séance ouverte. Il est 18h35. Le quorum est atteint (conformément à l'article 84.4 de la LIP).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR un membre que l'ordre du jour soit adopté tel qu'énoncé ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité (01-CE2026/02/16)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum (art. 52) (2 minutes)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (3 minutes)
3. Nomination d'un ou d'une secrétaire (2 minutes)
4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (8 décembre 2025) (5 minutes)
5. Parole au public (20 minutes)
 - 5.1. Traiteur scolaire
 - 5.2. Infos parents – activités du CE
6. Adoption des règles de fonctionnement en service de garde – art 77.2 (10 minutes)
7. Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option – art 86 et 89 (5 minutes)
8. Consultations obligatoires (10 minutes)
 - 8.1. Démocratie scolaire (89.2 LIP) – violence physique dans la cour
9. Approbation des sorties à l'extérieur des locaux de l'établissement (10 minutes)
10. Déclarations d'intérêts (5 minutes)
11. Points d'information/rapports (20 minutes)
 - 11.1. Point de la communauté
 - 11.2. Point de la direction
 - 11.2.1. Cour d'école
 - 11.2.2. Mise à jour budget
 - 11.3. Point du personnel enseignant
 - 11.4. Point du service de garde
 - 11.5. Représentant du comité de parents
 - 11.5.1. Proposition d'une résolution pour dénoncer les coupures budgétaires
 - 11.6. OPP
 - 11.6.1. Proposition d'instauration d'un système de trottibus
12. Varia
13. Levée de la séance

3. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR un membre que Mylène Côté soit nommée secrétaire de la séance.

Adoptée à l'unanimité (02-CE2026/02/16)

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2025-12-08

IL EST PROPOSÉ par un membre que le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 soit approuvé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité (03-CE2026/02/16)

5 PAROLE AU PUBLIC

5.1 TRAITEUR SCOLAIRE

Les parents invités mentionnent des insatisfactions liées à la nourriture offerte par le service du traiteur, tout en reconnaissant l'utilité du service.

Les résultats d'un sondage sont partagés par la direction. On a également noté une augmentation de l'utilisation du service cette année. Le service est maintenu pour l'instant; la direction et le service de garde assureront le suivi avec le traiteur pour ajuster le menu selon les suggestions reçues.

5.2 INFOS PARENTS – ACTIVITÉS DU CE

Note est faite que les PV et les dates de rencontres sont désormais accessibles sur le site web de l'école.

6. ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN SERVICE DE GARDE – ART 77.2

CONSIDÉRANT que l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique* confère au conseil d'établissement l'autorité d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde ;

CONSIDÉRANT que certaines modifications ont été apportées par le Centre de services aux règles de fonctionnement du service de garde et que les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance de ces modifications ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retirer le calendrier obsolète de la page 12 ;

IL EST PROPOSÉ PAR un membre que les modifications apportées par le Centre de services aux règles de fonctionnement du service de garde soient approuvées.

Adoptée à l'unanimité (04-CE2026/02/16)

7. APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ POUR LES MATIÈRES OBLIGATOIRES ET À OPTION – ART 86 ET 89

Le tableau du temps alloué pour les matières obligatoires et à option est présenté par la direction.

CONSIDÉRANT les articles 86 et 89 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR un membre d'approuver la grille du temps alloué pour les matières obligatoires et à option telle que présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité (05-CE2026/02/16)

8. CONSULTATIONS OBLIGATOIRES

8.1 DÉMOCRATIE SCOLAIRE (89.2 LIP) – VIOLENCE PHYSIQUE DANS LA COUR

Le prochain sujet de consultation auprès des élèves portera sur le contenu des ateliers de sensibilisation à la violence et la recherche de solutions par les élèves eux-mêmes.

9. APPROBATION DES SORTIES À L'EXTÉRIEUR DES LOCAUX DE L'ÉTABLISSEMENT

Présentation du tableau mis à jour des sorties à venir. 2 nouvelles sorties sont prévues soit :

18 février	301- 303	Musée Pointe-à-Callières	12\$/ élève
19 mars	601-602-771	Musée de l'holocauste de Mtl	Gratuit

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement.

IL EST PROPOSÉ par un membre

D'APPROUVER les 2 sorties prévues entre le 18 février 2026 et le 19 mars 2026 telles qu'énoncées dans le tableau des sorties éducatives 2025-2026 joint en annexe A au présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité (06-E2026/02/016)

10. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Rappel est fait aux membres de compléter leur formulaire de déclaration de conflit d'intérêt conformément à l'article 70 de la LIP.

11. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS

11.1 POINT DE LA COMMUNAUTÉ

La représentante de la communauté présentent quelques points, dont la tenue d'une clinique d'impôts en mars, offertes à tous - voir Facebook et dépliant pour les détails - et celle du printemps du livre le 25 avril (informations à venir)

11.2 POINT DE LA DIRECTION

11.2.1 COUR D'ÉCOLE

L'appel d'offres sera fait au printemps pour les travaux pendant l'été 2026.

11.2.2 MISE À JOUR BUDGET

La mise à jour du budget est présentée par la direction.

11.3 POINT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Rien à signaler

11.4 POINT DU SERVICE DE GARDE

Discussion sur l'offre du parascolaire au service de garde. Il est mentionné que toutes les suggestions sont les bienvenues pour améliorer cette offre.

11.5 REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

11.5.1 PROPOSITION D'UNE RÉOLUTION POUR DÉNONCER LES COUPURES BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT le contexte de compressions budgétaires et de sous-financement en éducation pour l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT les impacts observés dans l'école, notamment la réduction ou la perte de services professionnels, de mesures de soutien, d'activités pédagogiques et parascolaires, ainsi que l'alourdissement des conditions d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que ces impacts affectent directement la réussite éducative, la persévérance scolaire, le bien-être des élèves et l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 64 de la Loi sur l'instruction publique, toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut donner son avis au centre de services scolaire sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école et à assurer une meilleure organisation des services;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil d'établissement de l'école Saint-François-Solano, à titre d'avis formel transmis au centre de services scolaire, joigne sa voix à de nombreux acteurs du réseau de l'éducation pour dénoncer les coupes budgétaires et le sous-financement qui compromettent la capacité de l'école à remplir pleinement sa mission éducative;

QUE le conseil d'établissement recommande au centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que soient investies, dès maintenant, les sommes requises pour assurer des services adéquats, stables et équitables pour tous les élèves;

QUE la présidence du conseil d'établissement transmette le présent avis au centre de services scolaires, au comité de parents et en informe les parents de l'école.

IL EST PROPOSÉ par un membre que la résolution soit adoptée dans ces termes.

Adoptée à l'unanimité (06-CE2026/02/16)

11.6 OPP

11.6.1 PROPOSITION D'INSTAURATION D'UN SYSTÈME DE TROTTIBUS

Il a été pensé qu'on pourrait repartir un système de trottibus (covoiturage à pied) pour diminuer la circulation devant l'école.

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposée par un membre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h10.

Marie-Alexsine Côté



Présidence		Direction d'établissement
------------	--	---------------------------